



Centre de loisirs

Le centre de loisirs est à votre disposition pour accueillir vos enfants toute la journée pendant les vacances de 07h30 à 18h30.

Le nombre de place est limité.

Les documents obligatoires pour enregistrer l'inscription (Fiche sanitaire et Fiche d'inscription) sont disponibles au Pôle Enfance, en Mairie et en ligne sur le site de la Mairie : <https://www.quistinic.fr/vivre-a-quistinic/centre-de-loisirs/>

Les documents sont à retourner par mail ou papier au Pôle enfance. Pensez également à fournir une attestation de quotient familial et vos Bons CAF. (Les documents pourront juste être contre signer au pôle enfance, s'ils ont été remplis pour l'année scolaire 2018-2019.)

Si vous le souhaitez, il est possible de prendre rendez-vous pour plus d'informations.

Laura HONORE ☎ : 02 97 79 21 14 / ✉ : animation.alsh.quistinic@gmail.com

Horaires Centre de loisirs (Vacances)

Le centre de loisirs est ouvert la première semaine des vacances scolaires (sauf vacances de fin d'année), ainsi qu'au mois de Juillet, du Lundi au vendredi de 7h30 à 18h30 (Journée ou demi-journée, avec ou sans repas, le goûter est fourni)

Possibilité d'accueil dès 7h00 et jusqu'à 19h00 sur réservation.

Le nombre de place est limité.

Réservation des repas 2 semaines avant les vacances minimum.

✉ : animation.alsh.quistinic@gmail.com ou ☎ : 02 97 79 21 14

Tarifs 2019-2020

Le tarif est calculé selon le quotient familial :

Enfants commune	Tarif plein	QF < 894 : -20%	QF < 693 : -30%
1/2 journée sans repas	5,05 €	4,04 €	3,53 €
1/2 journée avec repas	8,08 €	6,46 €	5,65 €
Journée sans repas	10,10 €	8,08 €	7,07 €
Journée avec repas	13,13 €	10,50 €	9,19 €
Enfants hors commune	Tarif plein	QF < 894 : -20%	QF < 693 : -30%
1/2 journée sans repas	8,08 €	6,46 €	5,65 €
1/2 journée avec repas	11,11 €	8,88 €	7,77 €
Journée sans repas	16,16 €	12,92 €	11,39 €
Journée avec repas	19,19 €	15,35 €	13,43 €

Les enfants scolarisés à Quistinic mais domiciliés dans une commune extérieure bénéficient du tarif "enfant commune"

Rentrée 2019- 2020

Pour la sécurité de votre enfant, **vous devez impérativement remplir la fiche de renseignements ainsi que la fiche sanitaire**, afin que votre enfant soit pris en charge lors des temps périscolaires, même ponctuellement.

Cela ne vous engage pas à ce que vos enfants y participent régulièrement, mais nous permet d'être en possession des informations en cas de besoin.

Les documents sont disponibles en Mairie, en ligne sur le site de la mairie :

<https://www.quistinic.fr/vivre-a-quistinic/temps-periscolaires/>, auprès des enseignants ou au pôle enfance.

(Les documents pourront juste être contresigné au pôle enfance, s'ils ont été remplis pour l'année scolaire 2018-2019.)

Horaires Temps Périscolaire

Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi

Matin: 7h00-8h30

Soir: 16h30-19h00

Tarifs 2019 2020	Tarif plein	QF < 894 : -20%	QF < 693 : -30%
¼ heure	0,43 €	0,35 €	0,30 €
Goûter	0,50€	0,40 €	0,35 €
Pénalité retard (après 19h00)	10,10 €	-	-

Tout dépassement, au-delà 19h00, fera l'objet d'une majoration tarifaire.

Pôle enfance ☎ : 02 97 79 21 14. ✉ : animation.quistinic@gmail.com

Appel à votre vigilance :

👉 Pour des raisons de sécurité et de responsabilités, **tout enfant pris en charge** par un animateur de l'accueil périscolaire, à la sortie de l'école, **devra être exclusivement récupéré au Pôle Enfance.**

👉 Pour des raisons d'assurance le pôle enfance se doit de respecter certaines heures de fermetures.

Dans le cas d'une arrivée tardive du responsable de l'enfant une majoration de 10€ sera appliquée pour dépassement d'horaire. Si l'enfant est toujours présent au-delà de 19h00, le responsable affecté au service d'accueil périscolaire tentera de joindre sa famille, la gendarmerie sera ensuite contactée.

En cas de retard **occasionnel** pensez à prévenir le responsable de l'accueil ☎ : 02 97 79 21 14

👉 Le goûter sera fourni aux enfants lors de l'accueil périscolaire du soir, **aucun goûter apporté par les enfants ne sera accepté.** Les enfants présentant des allergies et/ou des maladies chroniques ou présentant une prise en charge particulière devront être signalés au responsable du service périscolaire pour la **mise en place d'un « projet d'accueil individualisé » (PAI).**

👉 Un cahier de présence sera visé à l'arrivée et au départ des enfants, par les parents ou la personne autorisée.

👉 **Aucun jeu personnel n'est autorisé**

Horaires Mercredi (Période scolaire)

Mercredi 7h00- 19h00 (Avec ou sans repas)

Les animations ont lieu de 9h00 à 16h30 en journée continue avec repas ou de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 16h30 sans repas. Le goûter est fourni par le centre. Un accueil est assuré dès 7h00 et jusqu'à 19h00.

Inscription au plus tard le lundi précédent avant 10h00 (pour les commandes des repas).

Vous devez impérativement remplir la fiche de renseignements ainsi que la fiche sanitaire. (Les documents pourront juste être contresigné au pôle enfance, s'ils ont été remplis pour l'année scolaire 2018-2019.)

(Tarifs identiques à ceux du centre de loisirs)

👉 **Aucun jeu personnel n'est autorisé**

👉 **Merci de fournir des chaussons, dans un sac, marqués au nom de l'enfant.**

